

SAMEDI 22 MAI 2021



**SPECTACLE
MOBILISÉ**



22 MAI : LE DROIT DE TRAVAILLER ET DES DROITS SOCIAUX SANS OUBLIER PERSONNE !

A l'occasion du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS) qui a eu lieu le 11 mai dernier en présence des ministres de la Culture et du Travail, les arbitrages ministériels ont été présentés dans le contexte du mouvement national d'occupation des lieux de spectacle qui perdure depuis deux mois.

Ces arbitrages sont très en deçà des besoins et revendications des salariés, en particulier les plus précaires, que ce soient les intermittents du spectacle, les artistes auteurs et des autres précaires durement impactés par la crise du Covid-19.

Si le mouvement social a permis d'obtenir de nouvelles avancées pour les travailleurs du secteur, nous ne nous satisfaisons pas de

ces annonces qui pour nombreuses d'entre elles sont sujettes à caution et sont loin d'ouvrir des perspectives ne serait-ce qu'à moyen terme pour les salariés intermittents du spectacle et artistes-auteurs sans oublier les autres travailleurs empêchés durant cette période de pandémie.

Le 22 mai prochain, la Fédération Cgt du Spectacle appelle les professionnel-le-s à rejoindre la mobilisation nationale ([préavis de grève déposés](#)) pour à nouveau faire entendre nos revendications :

- Le retrait, pur, simple et définitif de la réforme de l'assurance-chômage et donc l'abrogation des décrets du 31 mars 2021.
- Le maintien des droits pour tou-te-s les chômeur-se-s, de la période de crise jusqu'à la reprise totale des activités au niveau de mars 2020, en particulier pour les intermittent-e-s du spectacle, les travailleur-se-s en emploi discontinu et les chômeur-se-s en fin de droit, la prolongation immédiate des droits au moins un an après la reprise totale et normale des activités.
- La baisse du seuil d'heures minimum permettant l'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant-e-s et chômeur-se-s en rupture de droits.
- Pour une véritable reprise du secteur culturel, un plan massif de soutien à l'emploi, impliquant les jeunes, établi en concertation avec les organisations représentatives des salarié-e-s, applicable dès maintenant et jusqu'au retour au volume d'activité antérieur à la crise.
- Le refinancement de nos caisses sociales et la garantie du maintien de l'ensemble des droits sociaux, notamment formation, retraite, santé et prévoyance, médecine du travail.
- Des mesures immédiates permettant l'accès de tou-te-s aux congés maternité, paternité et maladie indemnisés au sein de la sécurité sociale, pour tous les travailleur-euse-s de nos secteurs, y compris les artistes auteurs.
- Face à la précarité des jeunes et ses conséquences, des mesures spécifiques pour les jeunes.

**Le 22 mai, rendez-vous 14h00
esplanade de la Bourgada à Nice**

- ✓ Lire également le communiqué de la Cgt Spectacle et des occupants de l'Odéon « [Nous occupons, ils bloquent !](#) »

Paris, 14/05/2021.